Le temps [de la prière] du midi débute au moment où le soleil commence à décliner de son zénith et perdure jusqu'au moment où l’ombre de l’homme équivaut à sa taille, tant que le temps [de la prière] du milieu de l'après-midi ne commence pas. Le temps [de la prière] du milieu de l'après-midi perdure tant que le soleil ne pâlit pas. Le temps de la prière du couchant perdure tant que la couleur rougeâtre n'a pas disparu. Le temps de la prière du crépuscule perdure jusqu’à la moitié de la nuit. Et le temps de la prière de l'aube commence au lever de l’aube et se prolonge tant que le soleil ne s’est pas levé.

‘Abdullah ibn ‘Amr (qu'Allah l'agrée) relate que l’envoyé d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le temps [de la prière] du midi débute au moment où le soleil commence à décliner de son zénith et perdure jusqu'au moment où l’ombre de l’homme équivaut à sa taille, tant que le temps [de la prière] du milieu de l'après-midi ne commence pas. Le temps [de la prière] du milieu de l'après-midi perdure tant que le soleil ne pâlit pas. Le temps de la prière du couchant perdure tant que la couleur rougeâtre n'a pas disparu. Le temps de la prière du crépuscule perdure jusqu’à la moitié de la nuit. Et le temps de la prière de l'aube commence au lever de l’aube et se prolonge tant que le soleil ne s’est pas levé. Une fois le soleil levé, cesse de prier, car le soleil monte entre les deux cornes de Satan. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le hadith de ‘Abdullah ibn ‘Amr (qu'Allah l'agrée) parle des horaires de prière : Premièrement : « Le temps [de la prière] du midi (Aẓ-ẓuhr) » : elle tire son nom du moment de la journée qu’on appelle « Aẓ-ẓahîrah », et qui correspond au moment de la prière le plus visible et le plus chaud de la journée. Le début de l’heure de cette prière coïncide avec le moment où le soleil décline de son zénith, et descend vers l’ouest. Cela se manifeste par l’ombre qui s’allonge en direction de l'est. Et s’étend jusqu’au moment où « l’ombre de l’homme équivaut à sa taille [réelle] » : A peu de chose près, et ce, jusqu’à ce qu’arrive le temps [de la prière] du milieu de l'après-midi (Al-‘Aṣr). Deuxièmement : Le Prophète (sur lui la paix et le

salut) dit : « Le temps [de la prière] du milieu de l'après-midi (Al-‘Aṣr) » : Elle débute au moment où l’ombre de l’homme équivaut à sa taille, et s’étend tant « que le soleil ne pâlit pas » : ce moment correspond à la fin de la période de choix, car le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit : « Celui qui rattrape une rak’ah (inclinaison) de la prière du milieu de l'après-midi (Al-‘Aṣr), avant que le soleil ne se couche, aura accompli la prière du milieu de l'après-midi à son heure. » Et dans [une autre] version, il dit : « Le temps [de la prière] du milieu de l'après-midi (Al-‘Aṣr) perdure tant que le soleil ne s’est pas couché. » Et dans une version rapportée par Muslim, il dit : « tant que le soleil ne pâlit pas, et que sa première corne tombe. » Troisièmement : « Le temps de la prière du couchant (Al-Maghrib) » : Il a cité parfois le mot « prière » et d’autres fois non, afin de signifier que les deux expressions sont possibles. « Et perdure tant que la couleur rougeâtre à l'horizon n'a pas disparu. » : Cela correspond à la couleur rougeâtre qui reste après que le soleil se soit couché. Par conséquent, le temps de la prière du couchant perdure tant que cette rougeur n’a pas totalement disparue. De même, on en conclut que le temps de la prière du couchant n’a toujours pas commencé quand une partie du soleil, seulement, est passée sous l’horizon. Quatrièmement : « Le temps de la prière du crépuscule (Al-‘Ishâ‘) » : commence après la disparition de la couleur rougeâtre de manière unanime [chez les savants]. Il est question ici de la fin de la période de choix également, car la période de permission se prolonge, elle jusqu’au lever de l’aube. Cinquièmement : « Le temps de la prière de l'aube (Aṣ-Ṣubḥ) » : le véritable Ṣubḥ « commence au lever de l’aube, et se prolonge tant que le soleil ne s’est pas levé » : même une petite partie du soleil. « Et une fois le soleil levé, cesse de prier » : délaisse-la, « car le soleil monte entre les deux cornes de Satan. » : qui sont des deux côtés de sa tête. Satan observe le soleil lorsqu’il monte, et se met debout devant lui, afin de se retrouver face à ceux qui se prosternent devant le soleil, pour faire de leur prosternation, une prosternation qui lui est destinée. Pour cette raison, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit à sa communauté de prier à ce moment précis, afin que l’adoration de celui qui adore Allah ne se fasse pas au moment où Satan est adoré.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10596